

/DE.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-529 du 29 Décembre 1988

Portant sigle de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Bénin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

- VU l'Ordonnance N°77-32 du 9 Septembre 1977 portant promulgation de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée ;
- VU la Loi N° 88-005 du 26 Avril 1988 relative à la création, à l'organisation et au fonctionnement des Entreprises Publiques et Semi-Publiques.
- VU le décret N° 88-315 du 29 Juillet 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent ;
- VU le Décret N° 83-274 du 8 Août 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Construction et des Travaux Publics ;
- VU le Décret N° 83-275 du 8 Août 1983 portant approbation des Statuts de la Société Nationale de Gestion Immobilière ;
- VU le Décret N° 84-479 du 17 Décembre 1984 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Équipement et des Transports ;
- VU le Décret N° 88 - 26 du 20 Janvier 1988 portant approbation des Statuts de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Bénin (SO CO G I M) ;
- Le Comité Permanent du Conseil Exécutif National entendu en sa séance du 23 Mars 1988 ;

.../...

D E C R E T E :

Article 1er. - Le sigle de dénomination de la Société de Construction et de Gestion Immobilière du Bénin est désormais SO CC G IM) au lieu de SO CO GI.

Article 2. - Le Ministre de l'Équipement et des Transports et le Ministre des Finances sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures et contraires et sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU le 29 Décembre 1988.

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

LE MINISTRE DES FINANCES ,

LE MINISTRE DE L'EQUIPEMENT
ET DES TRANSPORTS,

Edouard ZODEHOUGAN
Ministre intérimaire

Martin Dohou AZONHIHO

AMPLIATIONS : PR 6 SA/CC 2 CP/ANR 2 CPC 1 PPC 1 SGCEN 4
MET MF 8 AUTRES MINISTERES 13 DB DSDV DTCP DI DCOF 5 DLC
INSAE BCP 3 CEAP 6 GCONB DCCT 2 IGE 3 BN DAN 2 SOCOGIM 2
JORPB 1.-